

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**OBJET :**  
Présentation du  
Schéma  
Départemental  
d'Accueil des Gens  
du Voyage

L'an deux mille dix neuf

Le 14 novembre, à 20 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à  
SAINTE-ANNE SUR VILAINE, sous la présidence de M. MELLET.

**Étaient présents :**

MM. THÉBAULT, LEVILAIN, RENAULT, BOUGET, BOURASSEAU, HAMELINE, BRIZARD, GENDROT,  
DESHOUX, CLÉMENT, CHAUVIN, DRÉAN, LOUPRE, MINIER, DERVAL, HUBERT, BERTON,  
MORICEAU, MOUTEL, GUIHEUX, PRINCEN, RINFRAZ, MELLET, GAUDICHON, MÉNARD, CHOPIN  
(suppléante de M. LEGENDRE), JAGAULT (suppléant de Mme DIGUE), SOLLIER.

**Pouvoir :**

Mme LÉON                      à                    M. LEVILAIN  
Mme GOHIER                      à                    M. RENAULT

formant la majorité des membres en exercice

**DATE DE  
CONVOCATION :**  
le 06/11/2019

**Absents :**

Mme LÉON (excusée représentée), M. JOUADÉ, Mme GOHIER (excusée représentée), Mme  
HUREL, Mme GOLIAS (excusée), Mme GARDAN (excusée), M. LEFEBVRE, M. LE GUEHENNEC  
(excusé), Mme GESTIN (excusée).

Toutes les communes étant représentées à l'exception de : LA NOË BLANCHE, LE PETIT  
FOUGRAY, SAULNIÈRES, LA BOSSE DE BRETAGNE.

M. THEBAULT Yves a été élu Secrétaire de Séance.

**NOMBRE DE  
DÉLÉGUÉS**

En exercice **37**

Présents **28**

Votants **30**

M. THÉBAULT – Vice-Président en charge de l'Habitat, rappelle au Conseil communautaire que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental, coordonne les actions locales relatives à l'accueil des gens du voyage.

En s'appuyant sur une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante à l'échelle départementale, le schéma départemental :

- Définit le nombre et la capacité des aires d'accueil permanentes à réaliser ainsi que la localisation des aires de grand passage et des terrains familiaux.
- Précise les actions visant à répondre aux besoins de sédentarisation (habitat adapté) et à éradiquer les stationnements illégaux dans les communes.
- Précise enfin les actions sociales en faveur des gens du voyage, notamment celles

relatives à la scolarisation, à l'accès aux soins et aux droits et à l'insertion professionnelle.

Arrivé à échéance en 2017, la révision du schéma départemental a été engagée en 2018 par l'Etat et le Conseil départemental.

Fin 2017, la feuille de route présentant la démarche globale de la révision du schéma 2012 -2017 en Ille et Vilaine traduisait la volonté d'associer chacun des acteurs tout au long du processus.

3 enjeux ont été identifiés :

- La nécessaire diversification des équipements d'accueil (terrains soupapes, aires de petits passages, terrains familiaux locatifs,...)
- Le développement d'une offre d'habitat adapté (habitat mixant bâti et maintien de la caravane)
- La gouvernance et le suivi du schéma départemental et notamment la place et le rôle du GIP AGV 35 et ses relations avec l'ensemble des acteurs des services « de droit commun ».

Le projet de schéma se compose de 5 thématiques générales et une thématique transversale :

- Les thématiques liées à l'accueil et à l'habitat
  - La cohérence départementale en matière d'accueil des gens du voyage
  - La gestion des grands passages
  - L'habitat et l'ancrage territorial
- Les thématiques liées à l'action sociale
  - La domiciliation et l'accès aux droits
  - L'accompagnement social/santé, l'insertion et la lutte contre les exclusions
- La thématique transversale de la gouvernance et de la coordination du schéma

Les objectifs pour Bretagne porte de Loire Communauté fixés dans le schéma, se présentent ainsi :

- Intervenir sur l'ancrage des gens du voyage pour répondre aux besoins de 12 ménages, en créant 3 terrains familiaux locatifs
- Poursuivre la dynamique de gestion et de coordination sociale de l'aire et développer les actions sur l'aire
- Participer à la gouvernance et au suivi du schéma

La Commission « Habitat – Mobilités - Égalité des chances » de la Communauté de communes, qui s'est réunie le 4 novembre dernier, a émis un avis favorable sur ce projet de schéma.

Il est alors demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage couvrant la période 2020-2025.

S'engage alors un débat sur l'habitat adapté et les terrains familiaux locatifs. Certains élus s'inquiètent du droit d'urbanisme qui doit être respecté, il est fait état à ce titre de terrains acquis par des familles des gens du voyage, où aucune construction n'a été réalisée, et où sont installées des caravanes.

M. THÉBAULT cite le terrain appartenant à la Communauté de communes, situé dans la continuité de l'aire d'accueil à Bain de Bretagne. Celui-ci pourrait être utilisé pour des terrains familiaux. Mais intéressera t-il les familles qui souhaitent peut être s'éloigner de l'aire d'accueil existante ?

Mme MOUTEL – Maire de Tresboeuf, annonce que son Conseil municipal s'est prononcé contre ce type de terrains. Par contre, M. THÉBAULT indique que le Conseil municipal de Bain de Bretagne a donné un avis favorable.

Au vu des thématiques et enjeux présentés pour le futur Schéma Départemental d'Accueil des

Bretagne porte de Loire Communauté  
42 rue de Sabin - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Gens du Voyage, et de la concertation qui a été engagée avec les différents acteurs pour construire cette stratégie départementale,  
considérant l'avis de la Commission « Habitat – Mobilités – Égalité des chances » de la Communauté de communes, et la teneur des débats du Conseil communautaire après en avoir délibéré,  
par 24 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions,  
le Conseil communautaire se prononce à l'unanimité en faveur des grandes orientations retenues dans le nouveau Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, tout en émettant des réserves quant à la réalisation de terrains familiaux locatifs sur le territoire de Bretagne porte de Loire Communauté.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

~~Yves THÉBAULT~~

~~BRETAGNE  
PORTE DE LOIRE  
COMMUNAUTÉ~~

42, rue de Sabin  
35470 BAIN DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 035-200070662-20191114-DELIB2019\_10\_1-DE